

BUREAUX : RUE NAIN, 1
ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX
MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. DE BOUX
ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havas, Laflotte-Boullier, 4, rue de la Bourse; à Bruxelles, chez M. Bruzeau, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 27, 11 35, s. Lille - Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing & Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 24, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 53, 7 44, 8 23, 9 44, 11 08. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 1 13, 2 42, 4 49, 7 02, 9 10

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1872) and Price (e.g., 58 70, 85 50, 92 75).

ROUBAIX 12 FÉVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a discuté hier l'article 4 du projet d'impôts relatif au timbre des mandats, délégations, etc. Combattu par M. Cottin et soutenu par M. Mathieu Bodet, cet article a été renvoyé à la commission pour être rédigé d'une manière plus claire. A propos de l'article 5, M. Adam a proposé d'affranchir de l'impôt une catégorie de chèques. M. Puyyer-Quertier a combattu la proposition qui constituerait une faveur pour les banquiers. M. Puyyer-Quertier a également repoussé le tarif proportionnel proposé par la commission. L'amendement de M. Adam a été appuyé par M. Soubeyran. M. Léon Say a demandé que la proposition fût ajournée jusqu'à la décision de la commission sur l'article 4. L'Assemblée a adopté la motion de Léon Say et la suite de la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

Il faut signaler une annonce très-curieuse de la République Française. On sait que le gouvernement de Berne mettait en pratique à la mode républicaine les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, a expulsé tous les curés et vicaires catholiques du Jura Bernois, mais maintenant, il s'agit de les remplacer et la chose n'est pas facile, paraît-il; le directeur des cultes (directeur nous semble un euphémisme) est obligé de faire jusque dans les journaux français appel aux prêtres de bonne volonté; on ne leur demande que des bonnes mœurs, des études préliminaires convenables et aussi d'avoir rempli pendant un certain temps des fonctions dans le ministère ou dans l'enseignement; quelle occasion pour les amis et disciples du père Hyacinthe, d'apostasier pour obtenir une place et un traitement; il n'y a qu'à se faire inscrire à Berne ou au bureau du journal de M. Gambetta.

La presse parisienne se montre très émue du départ de François Joseph qui s'est mis hier en route pour Saint-Petersbourg, emmenant avec lui, non-seulement sa maison militaire et son cabinet personnel, mais encore les principaux membres de son gouvernement: en première ligne le comte Andras, y, ministre des affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie, et le baron de Hofmann, l'aiter-ego du premier ministre. Le prince héritier et impérial de l'Allemagne a prolongé son séjour à la

cour du Tzar pour attendre l'arrivée de l'empereur d'Autriche. Le fait est à noter. Cette nouvelle rencontre des représentants des trois empires du nord et du centre de l'Europe se rattache étroitement à l'entrevue des trois empereurs en 1872, à Berlin, et aux visites impériales faites dans le courant de l'été dernier à Vienne.

La Liberté s'était flattée hier encore que l'agitation ouvrière qui, selon elle, se dessinait à Vienne allait déterminer François-Joseph à remettre son voyage. L'Empereur n'y a pas songé un instant et pour la raison bien simple que jamais le mouvement ouvrier à Vienne n'eut des allures plus légales, plus régulières et plus rassurantes.

Au lieu de recourir à de stériles démonstrations et aux agissements de l'Internationale, les ouvriers viennois viennent de soumettre au Reichsrath une espèce de cahier de griefs. Ils demandent à la Législature l'abolition des corps de métiers, la création de chambres d'ouvriers, la suppression du timbre de la presse, la révision des droits de réunion et d'association, l'abolition de la loterie et des impôts de consommation. Quant au suffrage universel, s'il en est question, on n'en parle qu'au point de vue de l'avenir. Ce mémoire a produit son effet à Vienne. Il va sans dire que plus d'un de ces vœux est du contingent d'un avenir assez éloigné. Mais, c'est certes un progrès lorsque des ouvriers, au lieu d'obéir à la voix de chefs ambitieux toujours et souvent dangereux à suivre, s'adressent à la Législature et lui exposent avec déférence leurs vœux. Le voyage de l'Empereur en Russie a déjà fait une victime. L'organe catholique viennois, le Vaterland, a été saisi par suite d'un article tendant à démontrer que la réconciliation était chose impossible entre Saint-Petersbourg et Vienne. L'on dément de Rome le bruit d'un remaniement de cabinet Minghetti dont certains journaux avaient parlé.

LETTRE DE PARIS (Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 11 février. La phase de calme dans laquelle nous nous trouvons pourrait bien ne pas durer très longtemps. Les projets de lois constitutionnelles vont commencer à être exposés le mois prochain et on manquera pas de soulever les plus vives discussions. Elles s'engageront surtout à propos de l'organisation du pouvoir exécutif. Ici, des divisions sont à craindre au sein de la majorité. Il y a toute une fraction qui ne consentira à voter aucun projet dont la conséquence serait de reconnaître et de fortifier la république. Le mot de République dans le titre du chef de l'Etat et la création d'un vice-président de la République sont certainement repoussés par un grand nombre de membres de la droite. Tous ces débats sur les lois constitutionnelles n'ont eu probablement lieu qu'après les vacances de Paques, c'est-à-dire au mois de mai.

L'Académie des sciences morales et politiques a entendu, dans sa dernière séance, la lecture de la première partie de l'important travail de l'un de ses membres, M. Jourdain, travail ayant pour but d'exposer le développement historique de l'idée et des pouvoirs de la royauté en France. Le mémoire de M. Jourdain est intitulé: La royauté et le droit populaire selon les doctrines scolastiques. L'auteur commence par constater que le moyen âge a vu se produire deux systèmes opposés sur la souveraineté universelle: le système du droit pontifical et celui du droit impérial. Mais il se borne à caractériser ces systèmes en quelques traits, s'attachant de préférence à étudier une question plus neuve, celle de l'idée qu'on s'est faite au moyen âge de l'autorité royale et des développements que cette idée a subis en France. L'autorité royale, toute locale aux yeux des plus anciens écrivains, est examinée dans son essence, ses droits et ses devoirs, par un grand nombre d'auteurs.

M. Jourdain cite entre autres Grégoire de Tours, Hugue de Sainte-Marie, Suint-Isidore de Séville, les évêques Rattier et Jonas, l'archevêque Hincmar, Jean de Salisbury, et il en analyse ou reproduit les opinions. C'est en réunissant les divers traits ainsi recueillis que M. Jourdain fait ressortir les mérites et les défauts des premières conceptions politiques qui se sont produites en France. Il signale ce qu'il y a de vérité, de grandeur et surtout d'utilité, d'abord en présence de la barbarie germanique, plus tard en présence de la féodalité oppressive et dissolutive, dans la notion d'un pouvoir royal auquel chacun est tenu d'obéir, mais qui devait lui-même obéissance à la loi, d'un pouvoir dont le prince n'était pas investi dans son intérêt personnel, mais pour le bien commun de ses sujets.

Les écrivains voués aux études historiques se sont plaints, de tout temps, de la consigne qui ferait l'entrée des archives du ministère des affaires étrangères à toutes les recherches des érudits. On assure que M. le duc Decazes, moins sourd que plus d'un de ses prédécesseurs au vœu unanime du monde savant et lettré, est décidé à faire, pour la liberté et la facilité des études historiques, tout ce qui est compatible avec la discrétion et la mesure nécessaires dans la communication, non au public, mais à l'élite des travailleurs, à ceux qui ont passé le noviciat et fait leur profession de bédouin profanes, de ces papiers qui, après avoir appartenu au secret d'Etat, rentrent dans le domaine de la vérité historique.

Le refroidissement de la température est venu encore augmenter les souffrances de la classe ouvrière à Paris; elles sont très grandes; les monts de pitié regorgent de dépôts. Il est bien temps que la ville de Paris reprenne les travaux interrompus par la guerre et par la commune. Mais hélas, un trop grand nombre d'ouvriers parisiens se montrent bien peu dignes de tout ce qui se fait dans leur intérêt. L'Assemblée nationale citait, hier soir, une manifestation qui constate, une fois de plus, à quel point les entrepreneurs de la corruption du peuple ont avancé leur triste besogne; ce fait s'est passé mercredi dernier à l'église Notre-Dame-des-Champs. Un pauvre ouvrier serrurier, employé aux travaux de l'Opéra, était tombé, lundi 2, d'un échafaudage et s'était tué sur le coup. On lui prêtait des funérailles modestes, mais convenables, et plusieurs des membres de l'administration des travaux s'y rendirent, ayant à leur tête l'architecte M. Garnier. Tous les ouvriers employés à l'Opéra suivirent le

corps, mais arrivés à la porte de l'église Notre-Dame-des-Champs, ils s'arrêtèrent tous comme obéissant à un mot d'ordre. Aucun ne pénétra dans l'église, et ils attendirent chez les marchands de vin du voisinage qu'on eût fini de prier pour leur compagnon. M. Garnier et ses amis, qui assistaient, aux côtés de la messe mortuaire, étaient profondément attristés d'une pareille aberration.

Les travaux du nouvel Opéra dépendant de l'Etat, les ouvriers qui se livrent à des manifestations si scandaleuses ne mériteraient-ils pas d'être renvoyés des ateliers? P. S. — On assure que le gouvernement aurait fait dire officieusement à la commission des lois constitutionnelles qu'il la verrait avec plaisir adopter le vote par arrondissement.

L'Ami de l'Ordre, journal bonapartiste de Clermont-Ferrand, vient d'être condamné à 300 francs d'amende pour attaques contre le Septennat. Le candidat conservateur dans la Vienne, M. de Beauchamp, vient de faire une proclamation annonçant qu'il soutiendra le Septennat. DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du mercredi 11 février. La séance est ouverte à 2 h. 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident. L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts. M. BENOIST-D'AZY rapporteur, déclare que la commission accepte la disposition additionnelle proposée par M. Ducarre. Cet article additionnel et l'ensemble de l'art. 3 sont adoptés.

M. PAUL COTTIN combat l'art. 4, auquel il reproche de faire double emploi et de léser les intérêts du commerce et de l'industrie. M. TIRARD demande à l'Assemblée de renvoyer l'art. 4 à la commission, afin qu'elle dissipe les équivoques qui obscurcissent, selon lui, cet article. M. MATHIEU BODET réplique, au nom de la commission, que l'énumération des exceptions ne pourrait comprendre des actes ne rentrant pas dans le principe de l'art. 4. M. ANDRÉ (Seine) déclare que l'article 4 vise tout ce qui sert à la transmission de fonds.

L'orateur propose de modifier la rédaction de l'article dans ce sens. Cet amendement est renvoyé à la commission presque à l'unanimité. M. Adam (Pas-de-Calais) présente quelques observations tendant à affranchir une catégorie de chèques. M. Puyyer-Quertier objecte que cet amendement constituerait un privilège en faveur des banquiers, qui sont déjà des contribuables privilégiés. L'orateur combat le tarif proportionnel que la commission veut appliquer aux chèques. M. Audé et M. de Soubeyran soutiennent l'amendement Adam. M. Léon Say demande que cet amendement soit ajourné après la décision de la commission sur la réduction de l'article 4. L'Assemblée adopte cette proposition. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 40.

On affirme, dit la Patrie, qu'une loi sur le duel serait prochainement déposée sur le bureau de l'Assemblée par le ministre de la justice. Cette loi réformerait la jurisprudence

à cet égard. Les témoins seraient plus spécialement visés, et les peines édictées seraient fixées au lieu d'être laissées au bon plaisir des magistrats.

La commission du budget a ouvert hier la discussion sur l'amendement de M. Ducarre et adopté la nouvelle rédaction suivante:

« A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1874, le droit de timbre des effets négociables ou de commerce de 500 à 1,000 fr. sera gradué de cent francs en cent francs sans fractions. » M. Benoist d'AZY a ensuite annoncé que M. Casimir Périer avait réduit les objets frappés par l'impôt sur la verrerie et la cristallerie à trois articles: les bouteilles, les verres à vitre et les glaces.

L'impôt ainsi modifié produirait environ six millions. D'après une nouvelle réduction proposée par M. Mahieu Bodet et adoptée par la commission, le timbre applicable aux chèques sera porté de 10 à 15 centimes.

Hier, a eu lieu au Bourget l'inauguration du monument élevé à la mémoire de nos soldats tués dans les combats du 31 octobre 1870 et du 24 janvier 1871. Après le service divin célébré à l'église du Bourget, on s'est rendu processionnellement vers le monument. Là, dans un noble et patriotique discours, M. l'amiral La Roncière Le Noury a rendu un chaleureux hommage aux victimes qui sont glorieusement tombées pour la défense de la patrie et a exprimé la certitude de voir un jour la France se relever de son abaissement momentané, guérir ses plaies, et coudre ses divisions, et, affermissant la paix intérieure, reprendre enfin la place que Dieu, qui ne lui a pas ménagé ses colères, lui a marqués parmi les nations.

M. l'abbé Caron a ensuite béni le monument, et les assistants, parmi lesquels nous avons remarqué le général Ladmirault, un grand nombre d'officiers de toutes armes et plusieurs membres du clergé, se sont retirés profondément émus. M. le comte d'Arnin, ambassadeur d'Allemagne est de retour à Paris, depuis ce matin.

On annonce que M. le Comte de Paris, qui s'est embarqué avant-hier à Calais, est arrivé à Londres.

Une dépêche adressée de Rome à l'Union annonce qu'un des nouveaux princes de l'église, le cardinal Tarquini, atteint d'une pleurésie, a reçu ce matin les derniers sacrements. La même dépêche annonce que le Sénar ou Gualtério se soit mort hier, après avoir signé devant témoins une rétractation entière et reçu la bénédiction apostolique.

On reçoit de Cochinchine quelques détails sur la mort de notre malheureux compatriote Francis Garnier. Il était, depuis un mois, maître de la province entière du Tong King, et avait assuré son autorité par la prise de possession des principaux points stratégiques. A la suite d'une attaque qu'il avait victorieusement repoussée sans perdre un seul soldat, il s'était mis lui-même à la tête d'une sortie et marchait, avec son second, en avant des quelques hommes qu'il avait pris avec lui. Frappé tous d'un coup par des ennemis embusqués, ils tombèrent avant d'être rejoints par leur escorte, qui n'a pu que relever leurs corps et les rapporter dans la citadelle.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 13 FÉVRIER 1874.

— 21 —

LE MARI DE LAURENCE

Par M<sup>me</sup> Claire de CHANDENEUX

DEUXIÈME PARTIE — Drame.

La grave Hedwige se laissait gagner elle-même à cette exhibition de richesses, à ce fourmillement de gens empresseés. Cela l'amusa presque. Elle regardait volontiers la toilette comme indigne d'occuper une femme sérieuse; mais elle ne se refusait pas à en admirer, pour le compte d'un autre, les merveilleuses surprises.

Mme de Stoneim, qui déployait rarement autant d'activité physique, se déclarait rendue, et soupirait après le jour du mariage, qui serait aussi celui de son repos. Wilhelmine se laissait vivre sous la main de Dieu, avec la sérénité pieuse du sacrifice accepté. Ce sacrifice, elle l'accomplissait sans se permettre un regard en arrière. Elle avait le cœur déchuré, son visage ne la trahissait pas. Silencieuse et douce, elle passait, avec un sourire de remerciement, au milieu des fleurs rares, des pierres précieuses, des étoffes splendides que M. Liemann

accumulait autour d'elle et que ses yeux rêveurs ne semblaient pas voir.

Cette sorte d'indifférence polie paraissait, peiner l'étrange fiancé qu'on lui avait imposé. Il ne pouvait s'en étonner, il n'osait pas s'en plaindre.

Le silence résigné de cette jeune fille lui semblait un incessant reproche, contre lequel il n'avait ni le courage ni la volonté de protester.

L'aimait-il? Ou l'aurait cru à voir les cadeaux princiers dont il l'accablait. On en doutait, en étudiant sa physionomie mobile et tourmentée.

Cet homme se jetait en aveugle dans un avenir attirant et obscur que, seul, il n'aurait osé rêver, et qu'il essayait maintenant d'envisager avec sang-froid.

Il lui manquait souvent, ce sang-froid indispensable. Un mot indifférent, une réticence, un rien, suffisaient à le troubler. Le Liemann important et satisfait d'autrefois avait fait place à un homme embarrassé, nerveux, que son nouveau bonheur surprenait au point de ne le pas savoir porter.

Si peu que Charles de Létory se trouvait sur sa route, cette rencontre semblait être à tous deux également désagréable. M. Liemann avait-il deviné les sentiments si couragement refoulés du jeu d'homme? ou bien se souvenait-il avec peine du rôle qu'il avait joué dans le drame nocturne du parc?

Quant à Charles, dont la position douloureuse eût été intolérable si elle avait dû se prolonger, il faisait appel à toute

son énergie pour supporter les jours d'agonie morale que les séparations encoire de ceux qu'il aimait, le baron de Stoneim fixera enfin son sort.

Il vivait donc, dans cette famille si diversement partagée, comme un voyageur prêt à repartir, aspirant au départ, et qui ne laisse tomber sur ce qui l'entoure que le regard vaguement intéressé qu'imposent les convenances.

Au fond, il souffrait atrocement. Plus un mot n'avait été échangé entre Wilhelmine et lui. Scrupuleusement, il avait respecté le sacrifice de la jeune fille. Sincèrement, elle lui en avait su gré dans le secret de son cœur.

C'était tout. Ces deux âmes honnêtes n'avaient point cédé à la tentation de s'ouvrir l'une à l'autre, avant de se séparer pour toujours.

La veille du mariage, quelques amis se réunirent à Stoneim pour la signature du contrat.

C'était une cruelle épreuve, non pas la plus dure cependant.

Charles ne se sentit pas la force d'en supporter les longueurs, d'en analyser les détails.

Il fit acte de présence dans le salon, où les hommes de la société du banquier félicitaient le fiancé. Il vit entrer Wilhelmine, blanche comme une fleur de magnolia dans sa longue robe de faille bleue. Il la vit abandonner sa main à M. Liemann, qui la conduisait vers la table où s'établait le contrat. C'était tout ce qu'il pouvait supporter

dans la disposition d'esprit où le jetaient les événements. Il se coula vers la porte pour fuir ces cérémonies odieuses.

Une apparition bien inattendue le cloua sur le seuil.

Le comte Otto Kottgerber venait d'être annoncé.

Il ne venait plus à Stoneim depuis le refus d'Hedwige, et nulle invitation spéciale, Charles le savait, n'était venue lever cette exclusion tacite.

La présence de cet homme fatal, à cette heure décisive, dans un salon où on ne l'attendait pas, était donc faite pour stupéfier M. de Létory.

Cette impression fut, du reste, partagée par une partie des invités, les uns, parce qu'ils avaient remarqué, depuis quelques jours, l'absence du comte, les autres, parce qu'ils avaient soupçonné le motif de cette abstention.

Le baron accueillit le nouveau venu avec une surprise des moins flatteuses. Mme de Stoneim parut plus contrariée encore qu'étonnée. Wilhelmine lui rendit son salut sans le regarder. Peut-être n'eût-elle pas levé les yeux.

Hedwige blêmit effrayement. Cette audace, qui semblait la braver, souleva dans son âme orgueilleuse une subite tempête.

Sans réfléchir, prompt comme sa coère, elle toucha légèrement du doigt le bras de M. Liemann en lui désignant son ami.

pour qu'il vous soit permis d'imposer à ma sœur un invité que nul ne désire ici.

M. Liemann sursauta. Sa pâleur, à lui prit une teinte verdâtre.

Il était évident que M. Kottgerber se trouvait là à son insu.

Un bredouillage inintelligible fut sa seule réponse.

Celui qui causait un tel émoi ne s'en montra nullement déconcerté. Irréprochable d'élégance, de bonne mine et l'air souriant, il saluait autour de lui en se rapprochant des fiancés.

L'apostrophe véhémence, quoique prononcée d'une voix contenue, de mademoiselle de Stoneim, arriva donc distinctement à son oreille.

Le sourire s'accrut sur ses lèvres, ses épaules se courbèrent avec une humilité du meilleur goût, et d'un ton plein de bonhomie, il riposta gaiement:

— Le garçon d'honneur proteste contre la sévérité de cette assertion, mademoiselle Désiré?... peut-être ne l'est-il pas autant qu'il aimerait à l'être, mais indispensable?... je l'affirme.

Le garçon d'honneur!... Cette bravade insolente, sous son enveloppe plaisamment affirmative, déconcerta jusqu'à la fureur d'Hedwige.

A moins d'un scandale public, il n'était plus possible de faire sentir au garçon d'honneur l'inopportunité de sa présence. Ce titre le couvrait d'une protection indéfectible; ce titre, audacieux